

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2026/42 du 7 avril 2026

**Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire de la Commune de Rouillon,
Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R.123-11 et R.123-12 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Vu** l'avis d'appel à candidatures publié le 21 mars invitant les associations à proposer des représentants ;

Considérant qu'il appartient au Maire, Président du CCAS, de nommer par arrêté les membres du conseil d'administration représentant les associations et personnalités qualifiées ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Rouillon :

- Mme Florence ARKOFF ;
- M. Jean-René CADEAU ;
- Mme Rachel CHOPIN ;
- M. Philippe COMPERE ;
- Mme Marie-Claude FERRAND.

Article 2 : Les membres ainsi nommés siègent au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée du mandat municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Article 4 : Le secrétariat de mairie et le CCAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES - 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

En mairie,
Le 7 avril 2026
Le Maire,
Laurent PARIS

